

On donnerait au Saint-Siège une bande de territoire sur la rive gauche du Tibre, mettant en libre communication le Vatican avec le port de Civita-Vecchia. Ce territoire érigé en principauté pontificale serait placé sous la protection des puissances participant au rétablissement du pouvoir temporel.

Et quelles seraient ces puissances ? L'Allemagne d'abord, l'Angleterre, puis l'Autriche, la Russie et les Etats-Unis.

Et l'Italie, dira-t-on ? Evidemment, elle n'aura qu'à s'incliner.

Encore une fois, nous n'enregistrons ces bruits qu'à titre de renseignement. S'ils ne sont pas fondés, ils prouvent tout au moins que la situation faite à la Papauté apparaît de plus en plus comme inconciliable avec les besoins de l'Eglise et que la nécessité d'une solution s'impose.

L'éducation et l'augmentation de la subvention fédérale

Le 18 mai, l'honorable M. Gouin, ministre des Travaux publics et de la Colonisation, donnait à Montréal une conférence sur la nécessité d'augmenter le subside annuel fourni aux provinces par le gouvernement d'Ottawa. Voici comment l'orateur a démontré sa thèse au point de vue particulier de l'instruction publique :

En 1867, nous n'avons dépensé pour l'éducation que \$ 275, 605. 27, soit à peu près 25 cents par tête d'habitant ; en 1901, la dépense s'est élevée à \$ 465, 689. 68, ou 28 cents par tête, et s'il n'en avait tenu qu'à notre volonté, elle se serait élevée au double de ce montant. Dans l'Ontario, le budget scolaire a été l'an dernier de \$ 782, 193, soit de 35 cents environ par tête, ou un cinquième de plus que dans notre province. On pourrait en conclure à première vue que nous sommes en arrière de la province anglaise sous le rapport de l'éducation : un éducateur de talent, M. J.-C. Magnan, soutient, chiffres en mains, qu'en tenant compte des contributions directes des parents et de la valeur de l'enseignement congréganiste, chaque habitant de Québec paie \$ 3. 42 pour l'éducation, et chaque habitant de l'Ontario, \$ 2. 21. A la décentralisation judiciaire en vigueur dans la province anglaise, nous pourrions donc opposer, auprès du gouvernement fédéral, notre décentralisation scolaire, si en harmonie avec l'esprit de notre population ; la part du gouvernement